

# Maroc : mariée de force, elle est défigurée pour avoir demandé le divorce

écrit par Christine Tasin | 14 novembre 2014



[lci.tf1.fr/france/faits-divers/maroc-mariee-de-force-a-son-violeur-elle-est-agressee-pour-avoir-8517486.html](http://lci.tf1.fr/france/faits-divers/maroc-mariee-de-force-a-son-violeur-elle-est-agressee-pour-avoir-8517486.html)

*“Une mineure qui avait été obligée d’épouser son violeur a été agressée par lui après qu’elle a demandé le divorce. Elle souffre de “multiples entailles” qui ont nécessité “plus de 39 points de suture.”*

*Une jeune marocaine qui avait été contrainte d’épouser l’homme qui l’avait violée, a été agressée samedi à Marrakech par ce mari alors qu’elle venait de demander le divorce, rapporte le site de l’hebdomadaire marocain, Tel Quel.*

*Agressée avec “une lame de rasoir”, elle souffre de “multiples entailles” qui l’ont “défigurée” et qui ont nécessité 39 “points de suture”, a confié à l’hebdomadaire, l’Association marocaine des droits humains (AMDH).*

*“Je te jure que personne ne t’épousera après moi”*

*Un responsable de l’hôpital Ibn Tofail de marrakech, où elle a été admise, parle d’“une cinquantaine de coups au visage et une vingtaine*

sur ses mains et ses bras.” Plusieurs médias ont rapporté que l’agresseur lui aurait clamé “je te jure que personne ne t’épousera après moi.”

**En mars 2012, Amina Filali, une adolescente de 16 ans, s’était suicidée après avoir été contrainte d’épouser son violeur.**

L’évènement avait provoqué un vif émoi au Maroc et le Parlement avait amendé l’article 475 du code pénal qui permettait au violeur d’épouser sa victime pour échapper aux poursuites.

**En revanche, aucune loi n’a été votée pour restreindre ou interdire le mariage des mineures.**

**Les militants des droits des femmes réclament l’interdiction des dérogations permettant le mariage des mineures, qui a atteint 35.000 cas en 2013 contre moins de 20.000 dix ans plus tôt. “**